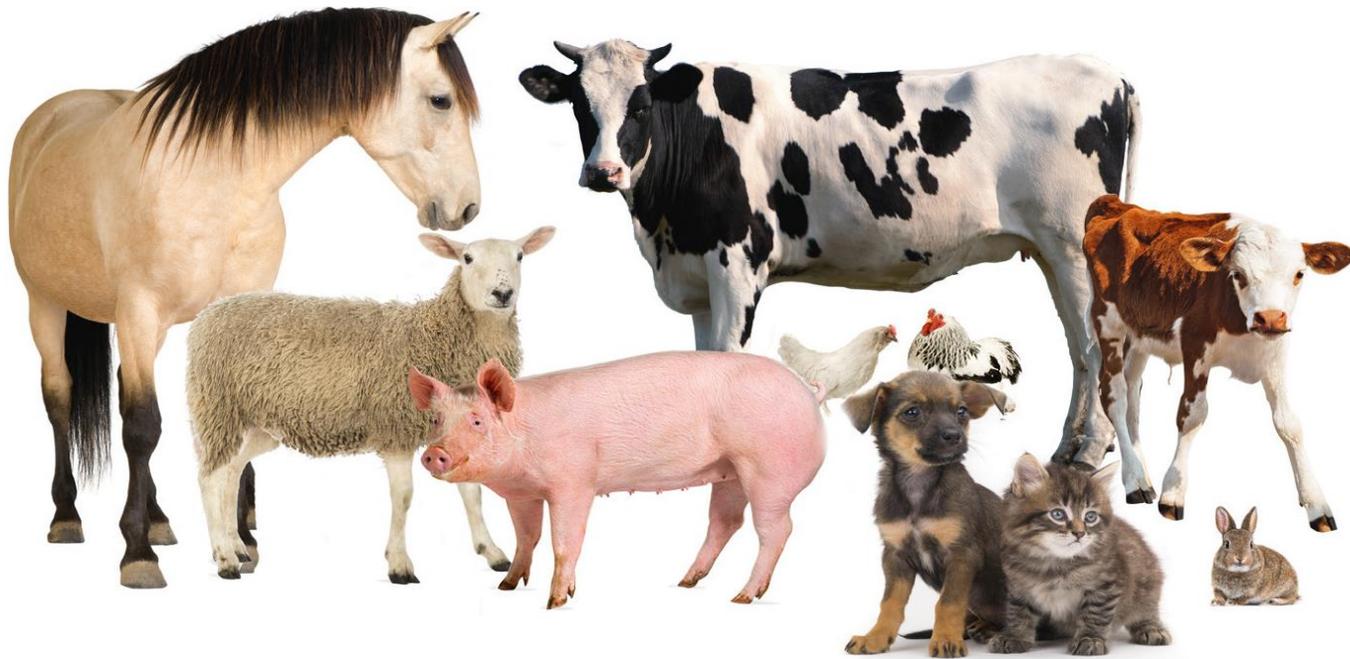


# AMCRA VISION 2030



**LE NOUVEAU PLAN D'ACTION  
POUR UN USAGE DURABLE ET  
RATIONNEL DES ANTIBIOTIQUES**

**CHEZ LES ANIMAUX  
EN BELGIQUE**

# MISSION



Prévenir les résistances aux antibiotiques afin de préserver la santé humaine, la santé animale et le bien-être animal.



**Reconnaître le problème**  
**Définir une approche *One-Health***



Viser une réduction rationnelle de l'usage des antibiotiques et une politique durable des antibiotiques dans la médecine vétérinaire en Belgique.



**Développer une stratégie et des objectifs de réduction**

**CONSEILLER ET SENSIBILISER**

POUR UNE UTILISATION DURABLE DES ANTIBIOTIQUES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

**ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ANTIBIOTIQUES CHEZ LES ANIMAUX**

monitoring et benchmarking des éleveurs et des vétérinaires



Analyser, communiquer et sensibiliser de manière neutre et objective.



**Actions à réaliser**

# PLANS D'ACTION



Centre de connaissance concernant l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux

## AMCRA 2020

Un plan ambitieux mais réaliste pour la politique des antibiotiques vétérinaires jusqu'en 2020

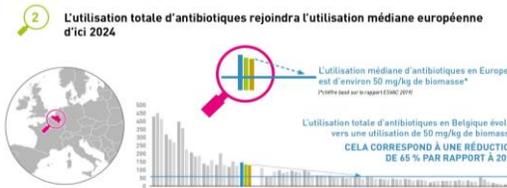
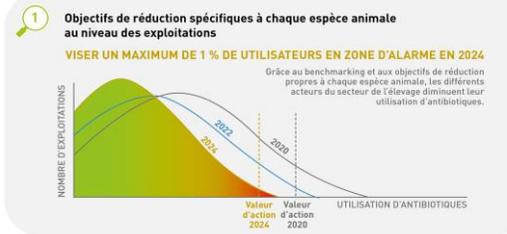
Les 10 objectifs et points d'action élaboré par tous les membres-secteurs d'AMCRA:

1. 50 % d'antibiotiques en moins d'ici 2020
2. 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins d'ici 2020
3. 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017
4. Un système global de collecte des données d'ici 2016
5. Un plan pour chaque exploitation
6. Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires
7. Pas d'antibiotiques pour la prévention, promotion des alternatives
8. La sensibilisation, encore et toujours
9. Transparence et contrôle des fournisseurs et des utilisateurs
10. Surveillance de la résistance aux antibiotiques

2014 - 2020

## AMCRA VISION 2024

OBJECTIFS DE RÉDUCTION POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES ANTIBIOTIQUES CHEZ TOUS LES ANIMAUX



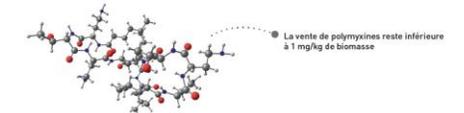
2021 - 2024

## AMCRA VISION 2030

La Vision 2030 définit les objectifs et les actions nécessaires jusqu'en 2030 pour atteindre un usage durable et rationnel des antibiotiques chez les animaux en Belgique.

La Vision 2030 se fonde sur l'approche « One World, One Health, One Welfare » dont l'objectif est l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale. La durabilité de l'élevage, aujourd'hui et dans le futur, est particulièrement importante à cet égard.

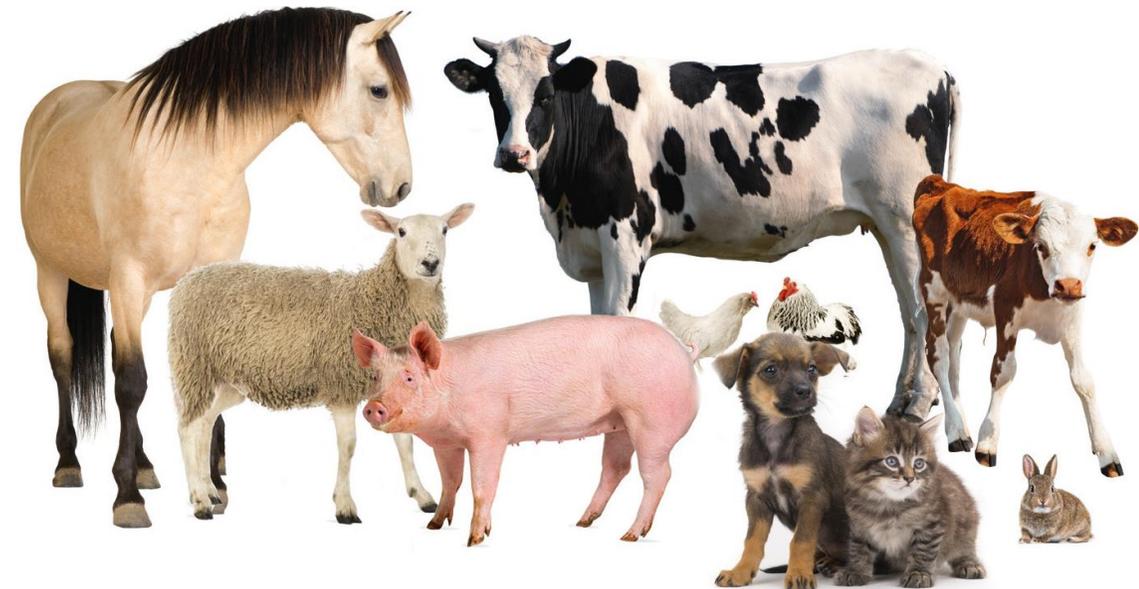
En première instance, la Vision 2030 vise à réduire la résistance aux antibiotiques afin de garantir une utilisation durable des antibiotiques chez tous les animaux et de préserver ainsi leur santé et leur bien-être.



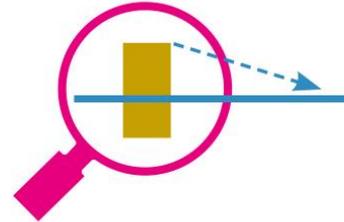
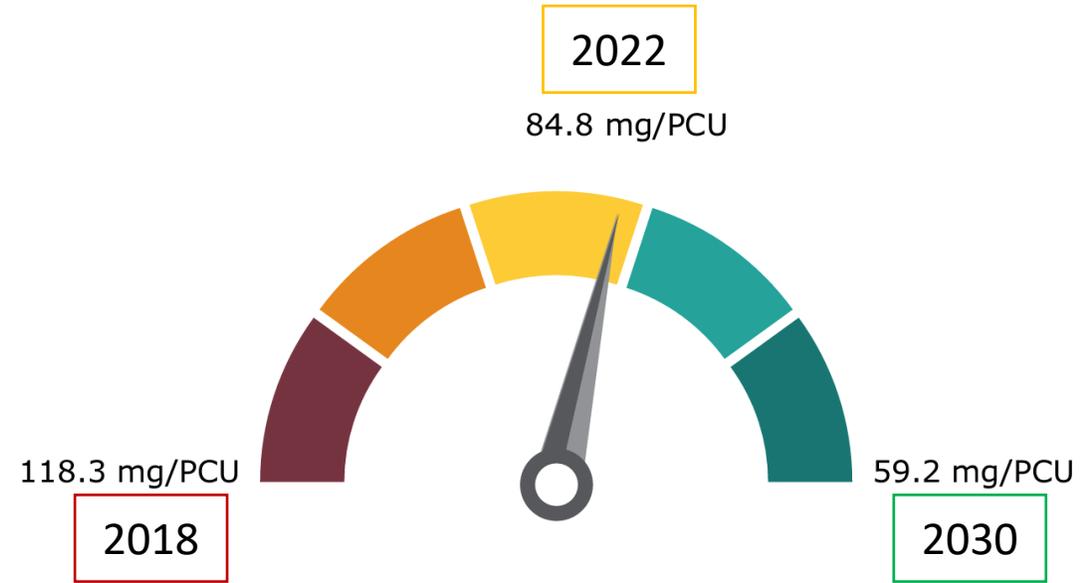
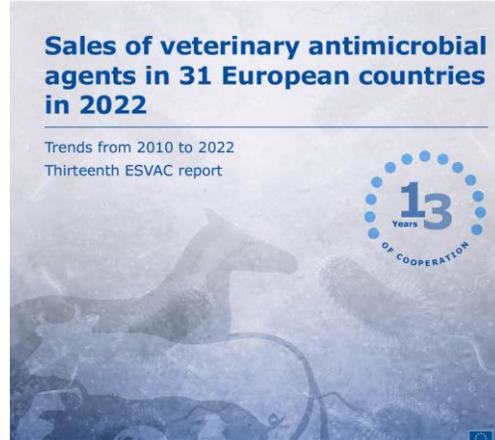
2025 - 2030

# AMCRA VISION 2030

- **Définit les objectifs et les actions nécessaires**
- **Se fonde sur l'approche « *One World, One Health, One Welfare* »**
- **Vise à réduire la résistance aux antibiotiques**
- **Vise à garantir une utilisation durable des antibiotiques chez tous les animaux**

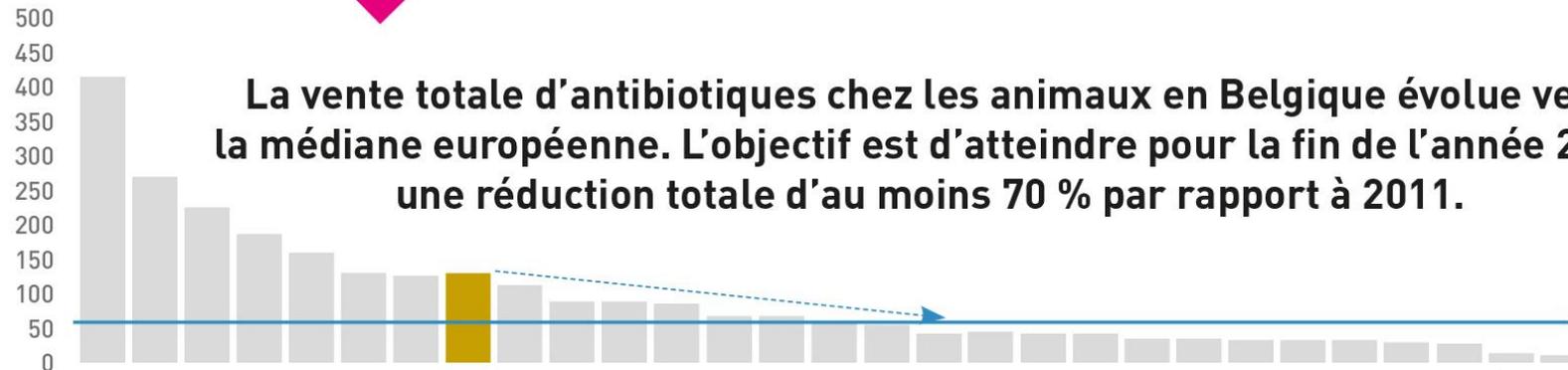


# Vente totale d'antibiotiques



L'utilisation médiane d'antibiotiques chez les animaux en Europe est d'environ 50 mg/PCU\*

(\* donnée provenant du rapport ESVAC 2022)



**La vente totale d'antibiotiques chez les animaux en Belgique évolue vers la médiane européenne. L'objectif est d'atteindre pour la fin de l'année 2030 une réduction totale d'au moins 70 % par rapport à 2011.**

PAYS EUROPÉENS

# Aliments médicamenteux avec antibiotiques

Santé animale  
Réduction des antibiotiques



## BFA CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DES ANTIBIOTIQUES

Une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable en matière d'antibiotiques dans le secteur de la production animale sont des éléments majeurs des objectifs de BFA.

Avec les autres intervenants majeurs (organisations agricoles, sociétés pharmaceutiques, vétérinaires, autorités scientifiques, etc.), la BFA a fondé le centre de connaissances AMCRA (AntiMicrobial Consumption and Resistance in Animals).

L'AMCRA a rédigé un plan de vision 2020 pour le secteur de la production animale, qui reprend 3 objectifs. [www.amcra.be/fr/visie-2020](http://www.amcra.be/fr/visie-2020)  
La vision d'AMCRA 2024 va encore plus loin que le plan AMCRA 2020 avec 4 nouveaux objectifs et 9 points d'action. La réduction de 75 % des aliments médicamenteux à base d'antibiotiques d'ici 2024 est l'un de ces objectifs. [www.amcra.be/fr/visie-2024](http://www.amcra.be/fr/visie-2024)

### Les 4 objectifs du Plan d'Action de BFA pour la Réduction des Antibiotiques :



#### Promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs au sein de la chaîne de l'alimentation animale

A cette fin, le secteur organise régulièrement des sessions de formation et d'information, notamment sur le système de dosage fin (FDS), la convention aliments médicamenteux, etc. Les membres qui font un usage excessif seront conseillés individuellement.



#### Développer des alternatives aux antibiotiques

La BFA participe au développement d'alternatives aux antibiotiques, y compris la recherche sur l'élimination progressive de l'oxyde de zinc (ZnO) comme prémélange vétérinaire.



#### Renforcer les cadres et promouvoir les meilleures pratiques

Les brochures/dépliants tentent de fournir des réponses claires à des questions telles que : Comment mesurer la traînée ? Comment déterminer la séquence de production ? Ai-je des alternatives ?



#### Enregistrer l'utilisation des médicaments vétérinaires

La BFA mène une enquête annuelle auprès de ses membres sur la production d'aliments médicamenteux et sur l'utilisation de médicaments vétérinaires et de substances actives.

### Mesures prises pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

1/10/2015

Plus de prescription pour la production d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques pour les porcs d'engraissement à partir de 15 semaines.

Attention : les aliments médicamenteux pour animaux pour la vermifugation ne sont pas concernés.

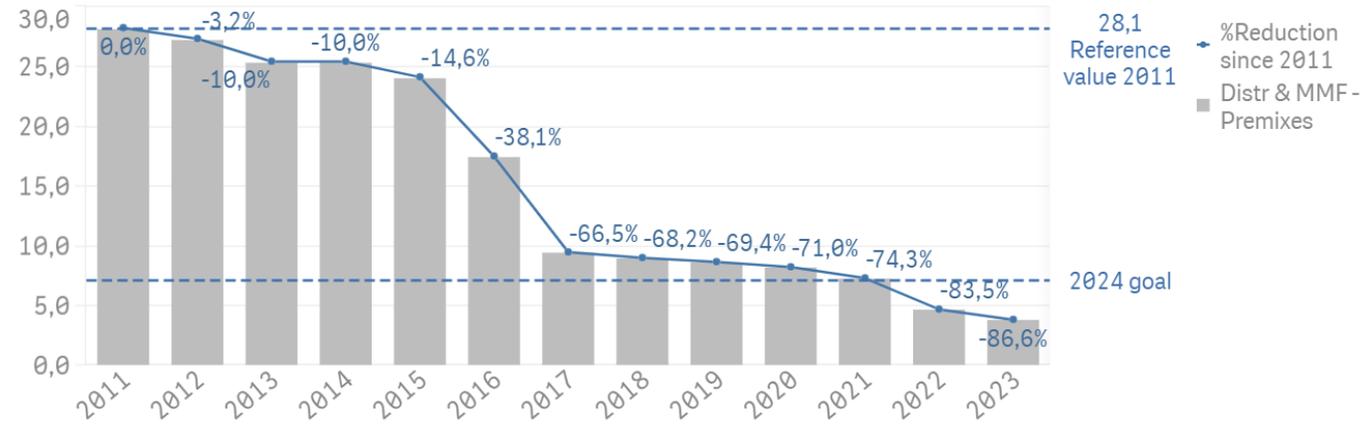
1/1/2016

Seules les prescriptions des vétérinaires d'exploitation sont acceptées.

1/10/2016

Seules les prescriptions électroniques sont acceptées.

## Evolution in standardized antibacterial premix sales since 2011 mg active substance / kg biomass



Arrêt de la production d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en 2027.

# (Fluoro)quinolones et céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations

SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT  
ET AGENCE FEDERALE DES MEDICAMENTS  
ET DES PRODUITS DE SANTE

[C – 2016/24152]

21 JUILLET 2016. — Arrêté royal relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les médecins vétérinaires et par les responsables des animaux

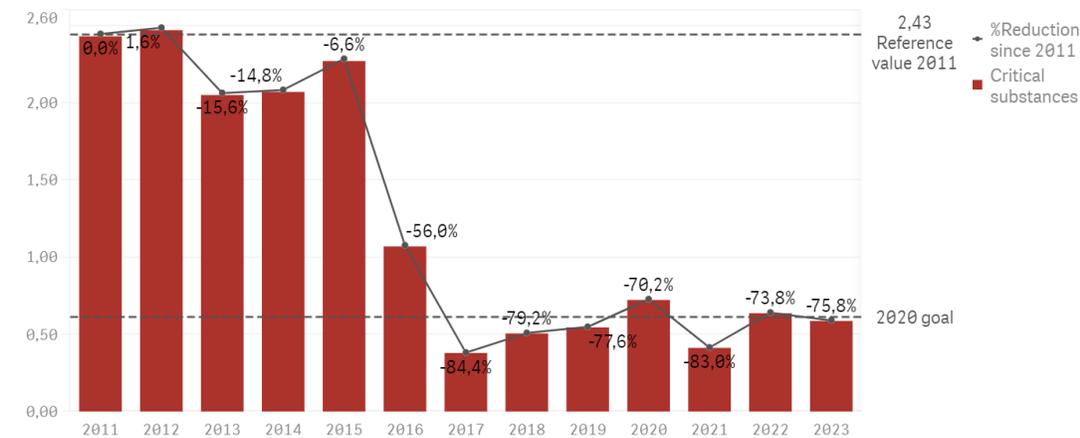
AGENCE FEDERALE DES MEDICAMENTS  
ET DES PRODUITS DE SANTE

[C – 2023/43916]

21 JUILLET 2023. — Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les médecins vétérinaires et par les responsables des animaux

Evolution in standardized critical substance sales since 2011

mg active substance / kg biomass



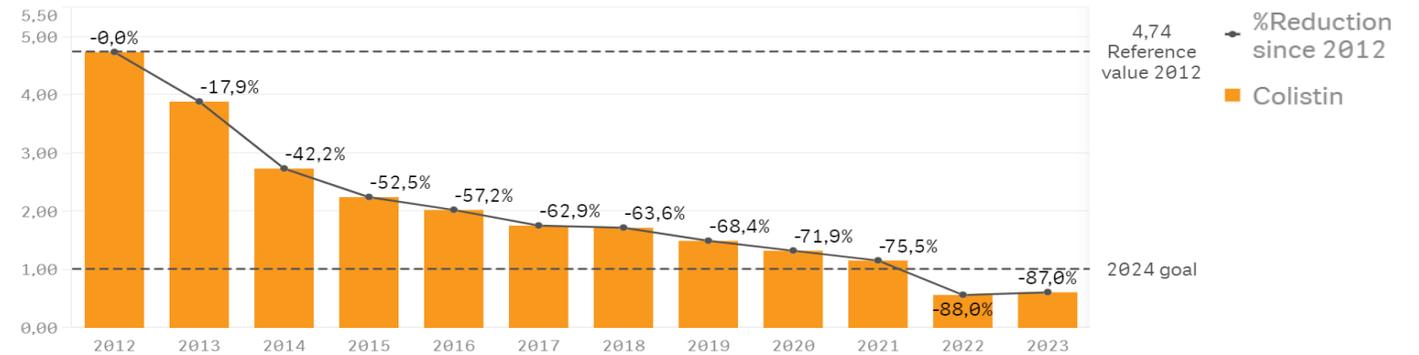
Utilisation réglementée des  
(fluoro)quinolones et  
céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>  
générations : la vente sera  
réduite de 90 % par rapport  
à 2011



# Polymyxines et colistine

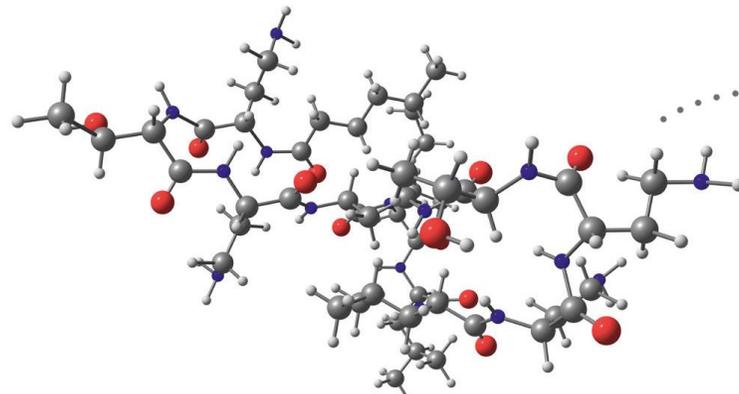


**Evolution in standardized colistin sales since 2012**  
mg active substance / kg biomass



## L'USAGE DE LA COLISTINE CHEZ LES ANIMAUX

[WWW.AMCRA.BE](http://WWW.AMCRA.BE)



● La vente de polymyxines reste inférieure à 1 mg/kg de biomasse

# Vente ≠ utilisation



## **Porcs, poulets de chair, veaux de boucherie :**

- **1 % maximum d'utilisateurs en zone d'alarme**
- **Poursuite des trajets de réduction**

## **Pour toutes les autres espèces animales :**

- **Développement de trajets de réduction**

# Action 1

- **Développement d'une vision à long terme pour la collecte, l'analyse et le benchmarking de l'usage des antibiotiques chez toutes les espèces animales**
- **Enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques chez toutes les espèces animales**
- **Amélioration de la qualité des données enregistrées**
- **Indemnisation des vétérinaires, pour leur faciliter l'enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques**
- **Amélioration de l'accès aux rapports de benchmarking**
- **Réalisation de contrôles nécessaires chez les vétérinaires et les responsables des animaux**



**Amélioration de la collecte des données et du benchmarking de l'utilisation d'antibiotiques**

# Action 2

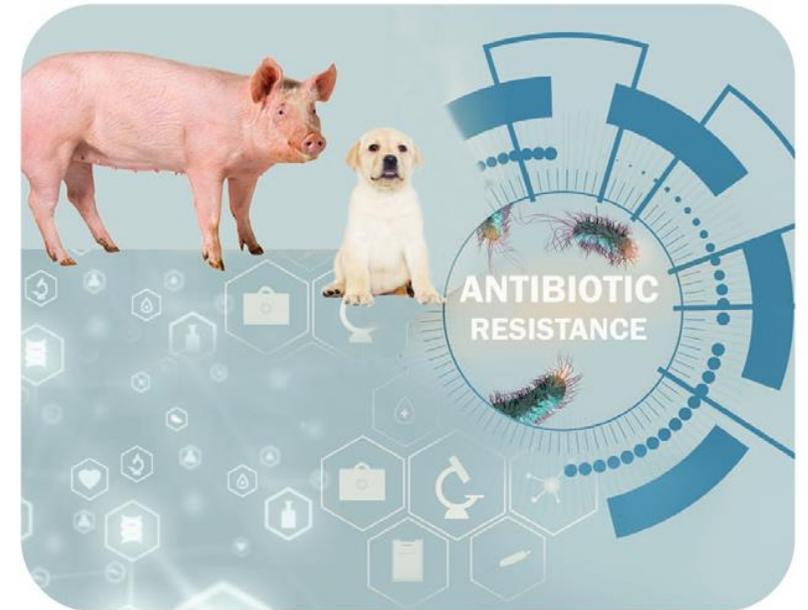
- **Élaboration et application de système(s) de gratification pour les utilisateurs avec élevage à statut vert**
- **Harmonisation des mesures des pouvoirs publics et des cahiers des charges destinées aux utilisateurs jaunes, rouges et en zone d'alarme**
- **Application de sanctions à la fin d'un trajet de coaching en l'absence de progrès**
- **En cas de fourniture, prescription ou administration élevées chez un vétérinaire : élaboration d'un plan d'approche pour améliorer la situation**



**Gratification des faibles utilisateurs,  
suivi et coaching des éleveurs et des  
vétérinaires**

# Action 3

- **Chez les bactéries indicatrices**
- **Chez les bactéries pathogènes**
  - **Création d'un réseau de laboratoires réalisant des tests de sensibilité aux antibiotiques en suivant une procédure harmonisée**
  - **Amélioration de la communication et de l'accessibilité de ces informations aux vétérinaires et aux éleveurs seront optimisées pour soutenir leur gestion des choix spécifiques à l'exploitation**



**Obtention de plus de chiffres et de chiffres de meilleure qualité sur l'apparition de l'antibiorésistance chez tous les animaux, y compris chez les animaux de compagnie**

# Action 4

---



**Application de toutes les législations européennes et nationales relatives à la santé et au bien-être des animaux et contrôle de leur application par les instances compétentes**

- **Les instances compétentes veillent à l'application de ces règles et effectuent les contrôles nécessaires.**
- **La coopération entre les instances dotées de compétences différentes est renforcée et améliorée.**

# Action 5



**Intensification de la prévention des maladies animales et encouragement de l'utilisation d'alternatives aux antibiotiques**

- **Application systématique des mesures de prévention**
- **Application de (nouveaux) programmes de lutte contre les maladies et de vaccination en Belgique**
- **L'utilisation d'alternatives aux antibiotiques lorsqu'elles sont disponibles et autorisées est encouragée**
- **Les systèmes de production qui nécessitent moins d'antibiotiques sont encouragés**
- **Les autorités compétentes mettent des moyens en place afin de veiller (entre autres par des contrôles) au respect de conditions critiques telles que la densité d'occupation, l'âge du sevrage, l'âge minimal lors du transport, ...**

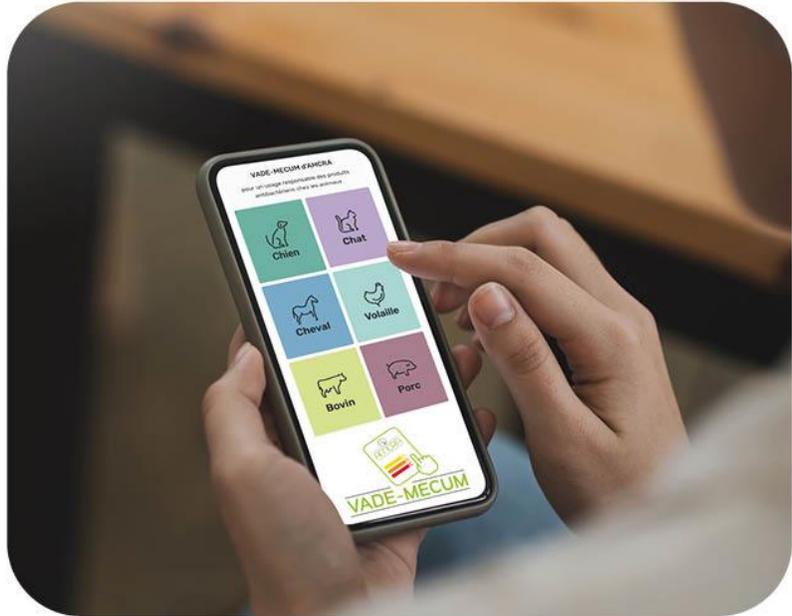
# Action 6



**Implication active de l'ensemble de la chaîne, dans tous les secteurs, dans la stratégie relative aux antibiotiques**

- **Dans chaque secteur, les différentes organisations qui contribuent à la santé et au bien-être des animaux seront impliquées : des producteurs en amont de la chaîne, aux abattoirs et aux supermarchés (« *from feed to food* »)**
- **En ce qui concerne les animaux de compagnie, les responsables d'animaux dans les chenils seront également tenus responsables de leur impact direct sur la santé des animaux**
- **Pour les chevaux, les propriétaires et les responsables des animaux dans les manèges seront tenus responsables de leur impact direct sur la santé des animaux**

# Action 7



**Promotion et développement des lignes directrices relatives à l'utilisation des antibiotiques (vade-mecum d'AMCRA)**

- **Maintenir à jour les lignes directrices actuelles**
- **Promouvoir leur utilisation par les vétérinaires (principalement sous leur forme numérique – site web et application)**
- **Élargissement des lignes directrices à d'autres espèces animales (lapins, oiseaux de volière, poissons, ...)**
- **Encourager les gestionnaires des cahiers des charges à y inclure l'observation des lignes directrices et à les rendre plus contraignantes**

# Action 8

- **Intensifier la collaboration avec le secteur humain et réaliser une campagne de sensibilisation « *One Health* » annuelle**
- **Communication spécifique sur les risques de l'antibiorésistance**
- **Organisation de formations sur l' « *antibiotic stewardship* » pour les vétérinaires**
- **Organisation de formations pour les responsables des animaux sur le bon usage des antibiotiques**



**Poursuite de la communication  
et la sensibilisation**

# Action 9

---



**Intensification des recherches sur les liens entre l'utilisation d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux, les humains et l'environnement**

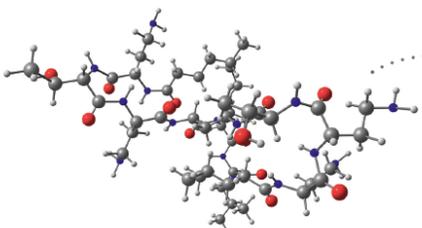
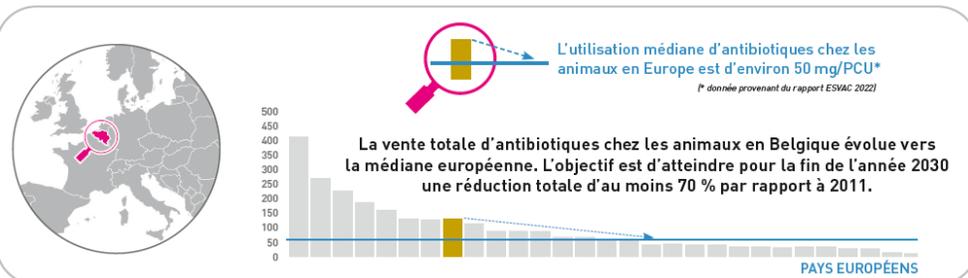
- **Faciliter l'approche « *evidence-based* » en soutenant la recherche lorsque les informations manquent.**
- **Recherche de tous les facteurs qui influencent le développement et la persistance de l'antibiorésistance.**

# AMCRA VISION 2030

La Vision 2030 définit les objectifs et les actions nécessaires jusqu'en 2030 pour atteindre un usage durable et rationnel des antibiotiques chez les animaux en Belgique.

La Vision 2030 se fonde sur l'approche « One World, One Health, One Welfare » dont l'objectif est l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale. La durabilité de l'élevage, aujourd'hui et dans le futur, est particulièrement importante à cet égard.

En première instance, la Vision 2030 vise à réduire la résistance aux antibiotiques afin de garantir une utilisation durable des antibiotiques chez tous les animaux et de préserver ainsi leur santé et leur bien-être.



La vente de polymyxines reste inférieure à 1 mg/kg de biomasse



# AMCRA VISION 2030

## 9 POINTS D'ACTION



Amélioration de la collecte des données et du benchmarking de l'utilisation d'antibiotiques



Gratification des faibles utilisateurs, suivi et coaching des éleveurs et des vétérinaires



Obtention de plus de chiffres et de chiffres de meilleure qualité sur l'apparition de l'antibiorésistance chez tous les animaux, y compris chez les animaux de compagnie



Application de toutes les législations européennes et nationales relatives à la santé et au bien-être des animaux et contrôle de leur application par les instances compétentes



Intensification de la prévention des maladies animales et encouragement de l'utilisation d'alternatives aux antibiotiques



Implication active de l'ensemble de la chaîne, dans tous les secteurs, dans la stratégie relative aux antibiotiques



Promotion et développement des lignes directrices relatives à l'utilisation des antibiotiques (vade-mecum d'AMCRA)



Poursuite de la communication et la sensibilisation



Intensification des recherches sur les liens entre l'utilisation d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux, les humains et l'environnement



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

---

## • Informations supplémentaires

- [www.amcra.be](http://www.amcra.be)
- [www.e-vademecum.be](http://www.e-vademecum.be)

## • Contact

- [info@amcra.be](mailto:info@amcra.be)
- Avenue Galilée n° 5/2  
1210 Bruxelles



Linked 

 YouTube

Pour télécharger le texte de la « Vision 2030 »

